

DEMANDE DE PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

- UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS -

Se présenter avec les pièces suivantes :

- ⇒ Une photo d'identité en couleur, récente, tête nue, cou apparent, de face sur fond blanc (format 35 x 45 mm), selon les nouvelles normes, et non découpée
- ⇒ Votre ancien passeport (le cas échéant)
- ⇒ Une preuve d'identité : carte d'identité (non périmée depuis + de 5ans) sinon acte de naissance et permis de conduire ou carte vitale avec photo.
- ⇒ La preuve de nationalité française (le cas échéant)
- ⇒ Un acte de naissance avec filiation (en cas d'absence de carte d'identité plastifiée ou périmée depuis + de 5 ans), mairie du lieu de naissance.
- ⇒ Un justificatif de domicile, ou échéancier, de moins de 6 mois à la date d'édition. Une attestation sur l'honneur des parents pour les majeurs domiciliés chez les parents indiquant un hébergement depuis plus de 3 mois ainsi que la carte d'identité de l'hébergeant
- ⇒ La personne mineure, accompagnée d'un parent, doit fournir :
 - preuve d'identité du représentant légal : carte d'identité ; passeport
 - le livret de famille
 - si parents séparés ou divorcés, le jugement
- ⇒ Timbres fiscaux :
 - 17 euros : pour le mineur de moins de 15 ans
 - 42 euros : pour le mineur de 15 ans et plus
 - 86 euros : pour le majeur

Possibilité achat du timbre électronique sur « timbres.impots.gouv.fr »